



Inondation



Généralités

Inondation



Engins de guerre



Rupture de barrage

Mouvements de terrain

Minier

Dossier Départemental des Risques Majeurs Département de La MEUSE

Industriel



Mouvement de terrain



Cavités souterraines



T.M.D

Barrage



Tempête



Matières dangereuses

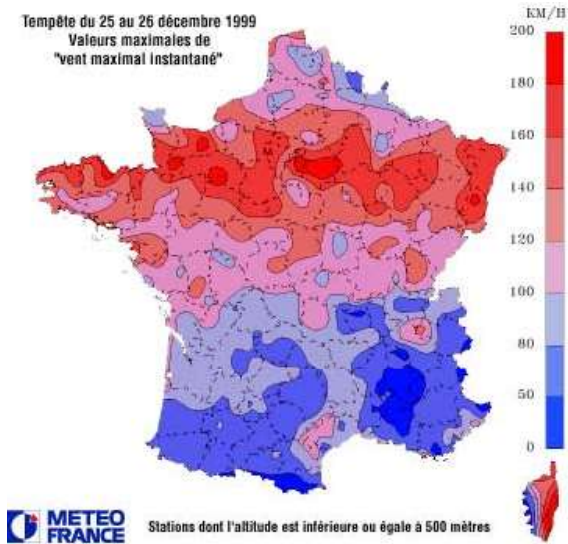
Risques Divers

En savoir +

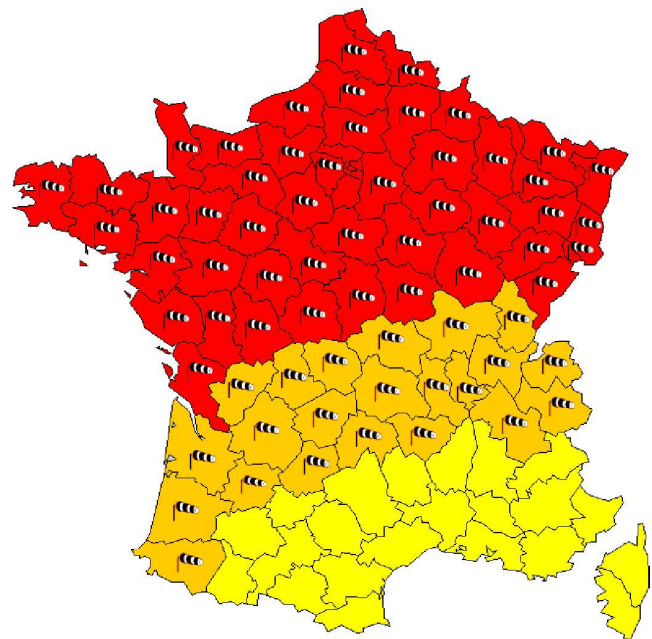
AUTRES RISQUES

RISQUE ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES :

TEMPÊTE



Tempête de 1999 : vitesse des vents



Carte de vigilance pour la tempête de 1999

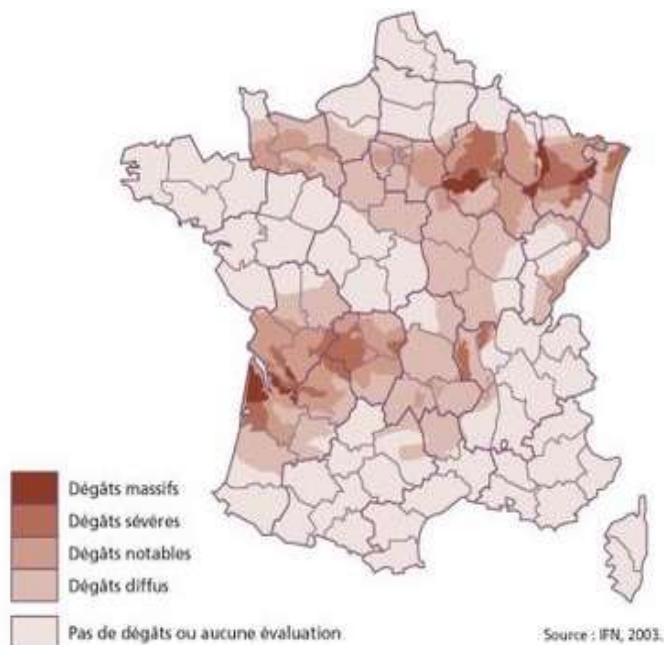
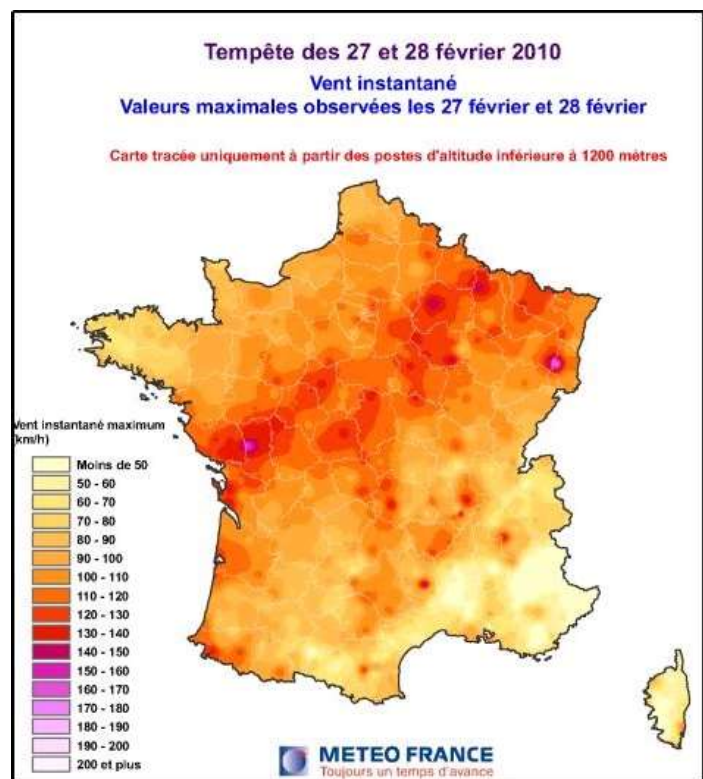


Fig. 1 : Représentation de la sévérité des dégâts par généralisation des cartes départementales

Tempête de 1999 : dégâts observés



Vitesse des vents pour la tempête de 2010

Ⓜ Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes, singularisé notamment par une durée de vie limitée et par une aire géographique touchée minimale par rapport aux tempêtes classiques. Ces phénomènes localisés peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs, compte tenu en particulier de la force des vents induits (vitesse maximale de l'ordre de 450 km/h).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de " tempête d'hiver "), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km. Les tornades se produisent quant à elles le plus souvent au cours de la période estivale.

Ⓜ Comment se manifeste-t-elle ?

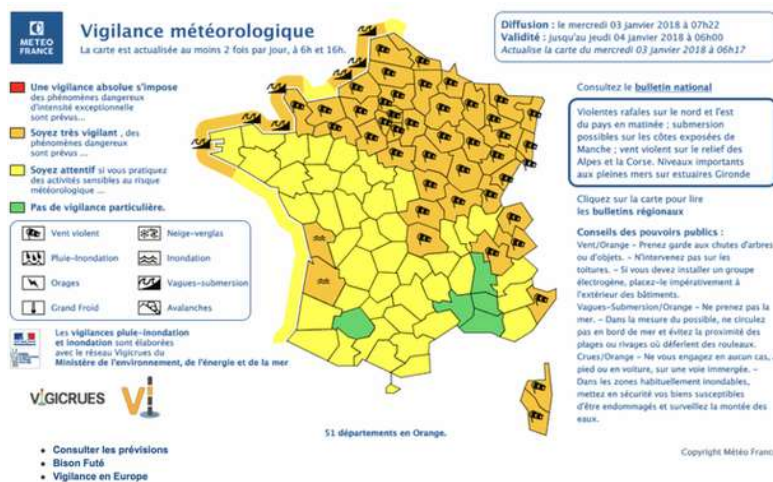
Elle peut se traduire par :

- **Des vents tournant** dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression entre la zone anticyclonique et la zone dépressionnaire est élevé.
- **Des pluies potentiellement importantes** pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées boueuses.

Ⓜ La prévision

La prévision est assurée par **Météo France**. Cependant il est difficile d'être précis quant à l'intensité et de la localisation de ce type de phénomène.

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des **cartes de vigilance** qui définissent pour une durée de 24 heures le danger météorologique dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'événement, conseils, heure du bulletin suivant) et diffusés par la presse locale et les médias (voir conseils en cas de niveau rouge ou orange page précédente) et sur www.meteo.fr.



Carte de vigilance vents violents,
le 03/01/2018
(source : Météo France)



Dégâts observés sur les différents massifs forestiers de la région lors de la tempête de 1999

⊕ Les conséquences sur les biens et les personnes

D'une façon générale, du fait de la pluralité de leurs effets (vents, pluies, vagues) et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement.

- **Les conséquences humaines** : il s'agit de personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences du phénomène, le risque pouvant aller de la blessure légère au décès. Au nombre des victimes corporelles, souvent important (2 000 décès dus à la tempête des 31 janvier et 1^{er} février 1953 dans le nord de l'Europe), s'ajoute un nombre de sans-abri potentiellement considérable compte tenu des dégâts pouvant être portés aux constructions. On notera que, dans de nombreux cas, un comportement imprudent et/ou inconscient est à l'origine des décès à déplorer : un "promeneur" en bord de mer, une personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou en véhicule, pour aller à son travail ou chercher son enfant à l'école... Ce constat souligne clairement les progrès encore nécessaires dans la prise de conscience par la population de la bonne conduite à adopter en situation de crise.

Les causes de décès ou de blessure les plus fréquentes sont notamment les impacts par des objets divers projetés par le vent, les chutes d'arbres (sur un véhicule, une habitation), les décès dus aux inondations ou aux glissements de terrains, etc.

- **Les conséquences économiques** : les destructions ou dommages portés aux édifices privés ou publics, aux infrastructures industrielles ou de transport, ainsi que l'interruption des trafics (routier, ferroviaire, aérien) peuvent se traduire par des coûts, des pertes ou des perturbations d'activités importants. Par ailleurs, les réseaux d'eau, téléphonique et électrique subissent à chaque tempête, à des degrés divers, des dommages à l'origine d'une paralysie temporaire de la vie économique. Enfin, le milieu agricole paye régulièrement un lourd tribut aux tempêtes, du fait des pertes de revenus résultant des dommages au bétail, aux élevages et aux cultures.
- **Les conséquences environnementales** : parmi les atteintes portées à l'environnement (faune, flore, milieu terrestre et aquatique), on peut distinguer celles portées par effet direct des tempêtes (destruction de forêts par les vents, dommages résultant des inondations, etc.) et celles portées par effet indirect des tempêtes (pollution à l'intérieur des terres suite aux dégâts portés aux infrastructures de transport...).

Les bons réflexes



Avant l'alerte :

- **Rentrer** les bêtes ainsi que le matériel et les objets susceptibles d'être emportés.
- **Arrêter** les chantiers, mettre les grues en girouette et rassembler le personnel.
- **Gagner** un abri en dur et fermer portes et volets.

Pendant l'alerte :

- **Rester** informé en écoutant la radio,
- **Débrancher** les appareils électriques et les antennes de télévision,
- **Se déplacer** le moins possible.

Après l'alerte :

- **Couper** branches et arbres qui menacent de s'abattre,
- **Ne pas monter** sur les toits et dans les arbres fragilisés,
- **Faire attention aux fils** électriques et téléphoniques tombés à terre.

